

Masseur-kinésithérapeute



Conditions d'admission

ADMISSIONS POST-BAC

- Les inscriptions dans notre Institut de formation en masso-kinésithérapie -IFMK- se font à partir d'une première année universitaire validée en PACES, STAPS ou licence dans le domaine sciences, technologie, santé (*article 1 de l'arrêté du 16 juin 2015*).

Mode d'inscription : « Admission post-bac » dans un UFR ayant conventionné avec l'IFMK de l'AP-HP.

En fonction du classement aux examens de fin de première année de PACES ou de L1 STAPS, l'étudiant est affecté dans l'IFMK qui a passé une convention de sélection avec son UFR d'origine.

En 2016, le quota d'étudiants admis en première année de formation à l'IFMK de l'AP-HP est : 46.

L'IFMK de l'AP-HP recrute à partir de 5 UFR :

- ♦ UFR Médecine Paris V : **8** étudiants
- ♦ UFR STAPS Paris V : **10** étudiants
- ♦ UFR Médecine Paris VI : **10** étudiants
- ♦ UFR Médecine Paris XII : **8** étudiants
- ♦ UFR STAPS Paris XII : **10** étudiants

MODALITÉS PARTICULIÈRES DE SCOLARITÉ

- Les titulaires de certains diplômes (paramédicaux, médicaux et universitaires), peuvent être admis en formation après étude de leur dossier et passage devant un jury de sélection (*article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015*).
- Les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute étranger -hors Union européenne- peuvent être admis en formation après avoir passé une épreuve écrite d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission (*article 27 de l'arrêté du 2 septembre 2015*).
- Inscription sur le site : <https://concours.aphp.fr>



Exercice professionnel

L'exercice de la kinésithérapie associe à une réflexion éthique des qualités techniques et relationnelles.

Elle contribue à la rééducation, la réadaptation et la réinsertion des personnes malades, accidentées ou confrontées à une situation de handicap.

Elle participe à des actions de prévention et de promotion de la santé à tous les âges de la vie.

Formation

DÉROULEMENT DES ÉTUDES

Études en quatre ans, répartis en 2 cycles de deux ans chacun.

Formation en alternance délivrée dans le cadre d'une convention tripartite conseil régional, institut de formation et université.

Elle comprend des enseignements théoriques, des enseignements pratiques à l'IFMK et des stages cliniques en établissements de santé ou médico-sociaux publics et privés ainsi que des stages libéraux.

Les 8 semestres de formation permettent aux étudiants d'obtenir le diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute tout en validant 240 ECTS auxquels viennent s'ajouter les 60 ECTS de l'année de sélection.

Une poursuite d'étude en école doctorale sera envisageable, sous certaines conditions, pour les étudiants diplômés, à compter de la rentrée 2019.

Coût de la formation

Tarif universitaire de l'année : 184€ à la rentrée 2016.

Bourse d'étude accordée par la région sur dossier.

Financement régional pour les étudiants jusqu'à 25 ans.

Au-delà de 25 ans, l'étudiant doit s'acquitter d'un paiement intégral, sauf à pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la région sous certaines conditions.

FORMALITÉS OBLIGATOIRES

- ♦ Assurance responsabilité civile et accidents de scolarité
- ♦ Vaccinations à jour conformément aux textes en vigueur pour les professionnels de santé

CARRIÈRE

Elle permet, au sein du système de santé, un parcours professionnel soit en libéral, soit en structure de soins : hôpital, centre de rééducation, maisons de santé, centre médico-pédagogique,...

Évolution professionnelle possible dans la fonction publique hospitalière :

- ♦ Masseur-kinésithérapeute
- ♦ Cadre de santé paramédical
- ♦ Cadre supérieur de santé
- ♦ Directeur de soins

FORMATION CONTINUE

Plan de formation de l'AP-HP

Plan de formation des professionnels de rééducation



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE DE L'AP-HP

Centre de la formation et du développement des compétences

44, rue Jenner - 75013 Paris

01 42 16 60 79/92/93 - Fax : 01 45 96 07 06

secretariat.ifmk@dfc.aphp.fr

Métro : Campo-Formio (ligne 5), Nationale (ligne 6)

Bus : 57, 67

SERVICE CONCOURS DE L'AP-HP Accueil

9 h 15 - 16 h 45 du lundi au vendredi
2, rue Saint-Martin

75184 Paris cedex 04

Tél. : 01 40 27 40 34 - 01 40 27 40 86

Métro : Châtelet ou Hôtel-de-Ville

www.aphp.fr/formation

<https://concours.aphp.fr>